

CIRCULAIRE



PROMO

PROCES VERBAL

=====

Ce jour, 16 avril 1988, au Quartier MOHIER, à 20 heures, opérant en uniforme et conformément aux ordres reçus de nos chefs, nous, gendarme Luc POILEAU, O.P.J., de la Brigade de CHARENTON territorialement compétente,

En vertu des articles 16 et 18 du code de procédure pénale et 21 et 75 du même code,

Avons procédé aux constatations suivantes :

"45 officiers déclarant appartenir à la Promotion "Général DE GAULLE", accompagnés de leurs épouses, se sont présentés aux portes du Quartier MOHIER.

Interpellés, ils ont répondu qu'ils arrivaient de l'Ecole Militaire où ils avaient participé à une Assemblée Générale et assisté à une messe en souvenir de leurs camarades de Promotion décédés.

Encadrés par deux officiers généraux, POUDELET et MALDAN, ils ont pénétré dans le Quartier et se sont dirigés vers le mess officier.

Nous avons pu noter qu'un apéritif copieux leur fut servi et qu'un succulent buffet les attendait. Nous avons constaté, vers 2 heures du matin, que, nonobstant le volume du buffet, il ne restait plus grand chose à manger et à boire. C'est, paraît-il, une tradition dans cette promotion de Saint-Cyr.

Alors qu'en début de matinée ils retournaient chez eux en conversant et en chantant joyeusement, le gendarme de faction à la porte les a entendu dire que cette réunion promo avait été remarquablement bien organisée par les L/C NOROIS et BUCHEIT et que la gendarmerie avait bien fait les choses."

Fait et clos au Quartier MOHIER
Le 16 avril 1988

Je déclare n'avoir rien à y retrancher, à y modifier et à y rajouter sauf que les officiers de la G.D.G. étaient vraiment très heureux de cette réunion promo.

Luc POILEAU

Les réunions de sections (ou de compagnies) ou les réunions promo régionales sont vivement encouragées. Il conviendrait de m'envoyer un P.V. (ou une photo, ou les deux) que je me ferai un plaisir de publier dans le bulletin.

ASSEMBLEE GENERALE

RESOLUTIONS

7) Les petits cos étrangers

GAYE et FAYE qui les représentaient ont fait remarquer que les petits cos étrangers (et c'est vrai ! et bravo !) donnaient avec assiduité de leurs nouvelles.

1977, les Russes arrivent"

Emmanuel de RICHOUFFTZ devait nous présenter son livre. Hélas, le pauvre a été opéré la veille d'une péritonite aiguë. (Pour la petite histoire, il "montait" aussi à PARIS pour dédicacer son livre au Salon du Livre, de qu'il ne put faire). Il ne put donc nous expliquer les tenants et les aboutissants de cette aventure dans le monde du livre. Cependant, suite à une visite que je lui ai rendue quelques jours plus tard au Val de Grace, il m'a promis de raconter tout cela dans le prochain bulletin. Les réactions dans la Promo paraissent tout-à-fait favorables à notre petit co. Pour preuve, la lettre de ROBINET destinée à paraître dans "libres opinions" d'"ARMEES D'AUJOURD'HUI". (Voir ci-après).

La cravate promo

C'est une nécessité. Patrick CHAMPENOIS est sur le coup. Elle sera prête pour la prochaine réunion. Elle deviendra alors obligatoire pour chacun de nos rassemblements. (décision prise à l'unanimité).

La cotisation promo

La rappeler inlassablement. Ne pas l'augmenter.

Nos morts

Faire fleurir leurs tombes le jour de la réunion promo.

Le bulletin promo

La formule est bonne. Continuer si possible à le faire imprimer dans une imprimerie militaire (Rennes).

Le prochain bulletin paraîtra au cours du 1er trimestre 89.

Prochaine réunion promo

Organisée par Yves LOGETTE, en mai ou juin 89, dans la région parisienne.

LE FOND, LA FORME ET LE COURAGE

La liberté d'expression existe dans les Armées. Elle est même encouragée au travers de publications telles que la vôtre dès lors qu'elle respecte les règles établies en matière de protection du secret ou d'obligation de réserve.

Comment expliquer alors - et la récente publication de l'ouvrage du Lieutenant-Colonel de RICHOUFFTZ en est la vivante illustration - que des auteurs militaires ayant scrupuleusement respecté ces règles se voient reprocher, outre le fond de leurs propos (ce qui n'a rien que de très légitime), plus encore le fait qu'ils se soient emparés de la plume, comme si cela constituait en soi un véritable acte de trahison.

Faire oeuvre littéraire n'est pas chose aisée. Cela nécessite, selon le genre auquel on s'attache, imagination, érudition ou idées novatrices pour le fond, richesse et précision du vocabulaire, respect absolu de la syntaxe pour la forme. Sans parler, bien sûr, de cette petite pointe de génie qui fait que tel auteur "a du style". Encore ne s'agit-il là que des qualités exigées de l'auteur civil car l'auteur militaire, très rare en vérité, doit en ajouter une autre : le COURAGE.

Pourtant, la liberté d'expression existe dans les Armées. Dès lors que des institutions, créées à cet effet et chargées de vérifier qu'un certain nombre de règles élémentaires ont bien été respectées, autorisent la publication d'un ouvrage, quels risques encoure donc son auteur ? Le risque suprême car émanant de ses chefs, mais plus grave encore de ses pairs : celui d'être accusé de trahison.

N'est-ce pas, dans ces conditions, la reconnaissance d'un certain courage qui devrait prévaloir et susciter chez les camarades, chez les pairs, une légitime admiration ? Car quoi, c'est bien le courage, qu'il soit physique ou intellectuel, qui, allié à l'intelligence, constitue la vertu cardinale du soldat. C'est bien lui qui permit à des "sergents BELLEJAMBE" alias BERNADOTTE ou à des tonneliers NEY de retirer de leur giberne le bâton de Maréchal qui s'y trouvait. C'est bien lui encore, sous une autre forme, qui permit à un général JOFFRE de commander, lors de la première bataille de la Marne, la retraite d'un million d'hommes afin, le moment venu, après un fulgurant demi-tour qui laissa l'ennemi stupéfait, de le mieux lancer dans une offensive victorieuse. C'est encore lui qui permit à un général de brigade à titre temporaire de "ramasser la France, tombée dans le ruisseau" afin, contre toute raison et contre toute évidence, de la faire participer, plus tard, à la victoire.

Ce dernier savait bien, à son époque déjà, ce qu'il en coûte d'écrire. Aujourd'hui, un officier de la promotion de Saint-Cyr qui porte son nom, tente de suivre son exemple. Sous le titre, certes un peu accrocheur (dû à son éditeur : contraintes commerciales obligent) : "Décembre 1997 : les Russes arrivent", il couche sur le papier, en tentant de les ordonner, nombre d'idées quotidiennement échangées, discutées et aussi combattues, autour de la machine à café ou au mess de l'Ecole Supérieure de Guerre. Sans porter le moindre jugement, ni sur le fond, ni sur la forme de son livre car là n'est pas le propos de cette réflexion, je rends hommage au courage de cet officier. Il s'agit là, en effet, d'un courage tout simple qui, sans avoir la valeur d'une action d'éclat (l'auteur qui peut paraître un peu fougueux a toutefois, jadis, sauté sur KOLWESI), permet, s'il ne les résout pas, de poser un certain nombre de problèmes et d'alimenter le nécessaire débat, plus sûr moteur contre l'immobilisme.

Allons, mes camarades, ses camarades, ne tirons pas sur le pianiste sous prétexte que sa première partition n'a pas le génie d'un concerto de CHOPIN. Elle n'est pas non plus une "Rêverie", encore moins une provocation qui, compte tenu de la carrière militaire de son auteur, n'aurait guère de mobile. Elle se veut simplement geste de sincérité, pierre peut-être manquant d'un peu de poli apportée à l'instauration d'une nécessaire et permanente réflexion qui doit prévaloir à l'édification de notre système de Défense.

Evitons de nous montrer jaloux du COURAGE que nous n'avons pas eu.

Lieutenant-Colonel ROBINET

BULLETIN PROMO
=====

La feuille réponse ci-jointe doit m'être renvoyée le plus rapidement possible à :

C.B Philippe de COUX
C.S.I.
Ecole Militaire
1, place Joffre
75998 PARIS ARMEES

Ces réponses constitueront, comme d'habitude, l'essentiel du prochain bulletin qui paraîtra au cours du 1er trimestre 89.

Dans le bulletin figureront également le lieu et la date de la réunion promo annuelle (mai ou juin 89).